ine intrans transfers et mutas, et tam mira et dulci A sum sine te. Debitum non est, sed gratuitum quod unione me tibi connectis et copulas, ut unum tecum spiritum efficias. Quid igitur? Quare tristis es anima mea, et quare conturbas me? (Psal. xL1, 12.) Quid causaris sponsi tui absentiam? Quid si tibimet præsens sueris, ipso præsentius? Tecum certe est, intra te est, infra te est, circa te est, supra te est. Inauis non venit, plenus quippe est gratia et veritate. Gratiam affert, quæ tuam culpam evacuet; veritatem, qua ignorantiam illuminet. Quid igitur ultra tibi debuit sacere et non secit? Jam non est dicere: Ut quid Domine, recessisti longe, quare fuciem tuam avertisti? (Psal. x, 1.) Ecce tecum est, non recedit a te, nisi tu forte recesseris; non se avertit, si te non averteris. Dic, dic, anima mea; gratulare et dic : Ego dilecto meo, et dilectus meus mihi. Amplexare dul- B cissimis et fortissimis affectibus, et tene quem habes, utere eo, ut libet; conare, festina; ascende, intra in amatum, et ostendet tibi naturæ suæ inæstimabilem pulchritudinem, gratiæ dulcedinem, gloriæ plenitudinem, et videbis et afflues, et miraberis et dilataberis. Videbis nempe ipsum deiformiter illuminata, afflues ipso dulciter affectata; miraberis te ex ipso sublimiter exaltata, dilataberis in ipso multipliciter locupletata. eatBam itaque, o anima mea, te dixeris, si dilectissimo sponso tuo pro his omnibus grata exstiteris, et ab acceptis gratiis non excideris, nec accipiendis indignam te reddideris. Exsulta interim et lætare in sponso quem habes in terris in sacramento, habitura et visura ipsum in cœlis sine velamento. Age nunc, piissime Jesu, quid tuis his beneficiis dignum rependam? Quid retribuam tibi pro omnibus quæ retribuisti mihi? Scio certe quod sicut nihil sum sine te, sic nec te mereri pos-

cunque mihi impenderis beneficium. Indignum dignari non est justitiæ, sed gratiæ. Potenti tibi cedit ad gloriam, injustum punire nolle cum potuerjs. Pium te magis ostendis impio parcendo, quam plectendo. Dederas te beneficium munerando immeritum, misericordius mecum egeris, quando debitum a me servitium exegeris. Si salvare me decreveris, judicio mecum non contendis : nam si in judicium sederis, et locum misericordiæ non dederis, miserias in perpetuum clamabo; sin autem, misericordias tuas in æternum cantabo. Ecce nunc animam meam tibi colligo vinculo tui sacramenti, securum me æstimans, si me muniveris novi et æterni sanguine testamenti. Amplectere tibi sidei sædere copulatum, tuere sacratissimo corpore tuo cibatum, confortatum et sanctificatum. Intuere prædulcissime sanguine tuo potatum, ornatum et signatum. Non sit qued propellat te sequentem, non sit quod avellat tibi berentem, et nomini gloriæ tuæ plenissime confidentem, quod est benedictum in sacula saculorum. Amen.

13. Cæterum ad commendationem gratiæ Dei tactisper dixerim, ut habeas, diligens lector, verba monentia te et promoventia ad gaudium interioris bominis. Hæc enim quæ posui attente prolata, et intente meditata, et alia his similia, quæ studium et usus invenient, et unctio suggeret, esse tibi debent ia exercitio contemplationis æstimativæ. Quod enim perfectioribus facit interior imaginatio, hoc in minus perfectis facere solet exterior pronuntiatio; quia quod facit flatus carboni, hoc facit pronuntiatio devotioni.

ANNO DOMINI MCL

## AIMO ABBAS S. PETRI DIVENSIS

ET

## PETRUS MONACHUS

## NOTITIA

(Histoire littéraire de la France, t. XII, p. 357)

Aimon, religieux de Saint-Pierre-sur-Dive, au diocèse de Seez, remplaça Richard, abbé du même momastère (1). L'année de son élection est incertaine, mais elle doit se rencontrer eutre 1140, temps auquel Richard entreprit la reconstruction de son église, et 1143, où nous voyons, pour la première fois, Aimon exercer les sonctions abbatiales. Deux aus après cette dernière époque, celui-ci mit la dernière main à

(1) Mab., Annal. l. LxxvIII, n. 67: Neustria pia, p. 503.



l'édifice entamé par son devancier. On ignore les autres particularités de sa vie, dont le terme est pareille-ment resté dans l'oubli. La Chronique de Robert du Mont nous apprend seulement qu'en 1150 Warin lui

avait succédé (2).

On a de lui une longue lettre à ses confrères de Teuksburi (3), aujourd'hui dans le comté de Glocester en Angleterre. Elle a pour objet de les exciter à rendre grâces à Dieu d'un nouveau genre de dévotion qui s'était emparé du peuple de Normandie, genre si extraordinaire, dit-on, qu'on en chercherait en vain des exemples dans les siècles passés. Cette dévotion, qui avait pris naissance à Chartres, consistait à se dévouer, hommes, femmes, nobles et roturiers, sans distinction de sexe ni d'état, à la construction des églises. Dans chaque diocèse de Normandie, il y avait une confrérie de ces dévots, dont la patronne était la sainte Vierge, et à laquelle présidait une personne de piété : pour y entrer, il fallait s'être confessé, avoir reçu la pénitence, et s'être réconcilié avec ses ennemis. Cette dernière condition était bien importante dans un temps où les nobles avaient presque toujours les armes à la main pour s'entre-détruire. Dès que les confrères apprenaient qu'il y avait quelque part une église à bâtir, ils s'y rendaient en troupe, et là ils faisaient les fonctions, non-seulement de manœuvres, mais même de bêtes de traits. Quel prodige inoui, dit notre auteur, de voir des tyrans, des hommes puissants dans le siècle, ensiés de leur naissance et de leurs richesses, des femmes accoutumées à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits, et voiturer eux-mêmes, à la place des animaux, le vin, le blé, la chaux, le bois, les pierres, le sable, et généralement toutes les provisions de bouche et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est qu'au milieu de ces travaux, où quelquesois mille personnes, hommes et semmes, tirent ensemble le même char (tant la charge qu'on y met est pesante), il règne un si prosond silence, qu'on n'y entend pas la moindre parole ni le moindre murmure; en sorte que, sans le témoignage des yeux, on croirait qu'il n'y a pas une âme dans toute cette multitude. Quand on s'arrête dans les chemins, c'est alors que l'on parle; mais de quoi? de ses péchés, dont on fait une confession publique, avec des larmes et des prières pour en obtenir le pardon. Alors les prêtres font un discours à ces pénitents pour les exhorter à étouffer les haines, à bannir les dissensions, à remettre les dettes, et à resserrer entre eux les liens de l'union et de la paix. Se trouve-t-il quelqu'un assez endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis, ou refuser de se soumettre aux avis que les prêtres lui donnent? aussitôt il est détaché du char, son offrande en est retirée comme impure, et luinème chassé avec ignominie de la sainte société. > L'auteur décrit ensuite divers miracles par lesquels Dieu fit connaître qu'il approuvait cette dévotion ; après quoi il rapporte en quel ordre les confrères s'a-cheminaient pour ces travaux. « Lorsque le peuple lidèle, dit-il, s'est mis en marche au son des trompettes et précédé des bannières, il continue sa route avec la plus étonnante facilité, sans que ni la hauteur des montagnes escarpées, ni la profondeur des caux qu'il rencontre devant soi lui cause le moindre retardement. Vous croiriez voir les Hébreux qui passent le Jourdain sous la conduite de Josué, lorsque nos pèle-rins traversent quelque rivière qui se présente sur leur passage, tant ils y entrent avec conflance et par-viennent aisément à l'autre bord; jusque-là que plusieurs d'entre eux assurent qu'étant au port Sainte-Marie, les flots de la mer qui venaient à eux s'arrêtèrent tout à coup pour leur laisser la liberté de pasmarie, les nots de la iner qui venaient à eux s'arreterent tout à coup pour leur laisser la inerte de pas-ser... Arrivés à l'endroit où l'église doit être bâtie, ils forment une enceinte alentour avec les chars pour y établir une manière de camp spirituel, où, pendant toute la nuit suivante, l'armée est en faction, chan-tant des hymnes et des cantiques spirituels. Sur chacun des chars, on allume des cierges et des lampes, après y avoir placé les infirmes et les malades, auprès desquels on apporte les reliques des saints à l'effet de leur procurer du soulagement. On prie pour eux, on fait des processions, le clergé à la tête et le peu-ple à la suite, pour demander à Dieu et à sa bienheureuse Mère l'aguérison de leurs maux. A Amon terpie à la suke, pour dendituer à bieu et à sa biendebreuse mere la guerisin de leurs mans. Annon dermine sa relation en disant que cet établissement avait passé de l'église de Chartres dans le territoire de Saint-Pierre-sur-Dive, où il avait été confirmé par un grand nombre de prodiges, et de là s'était répandu dans presque toute la Normandie; mais qu'il avait principalement occupé les lieux dédiés à la Mère de miséricorde. C'est par de tels secours que fut élevée l'église de Saint-Pierre-sur-Dive. Si des faits aussi incroyables n'étaient attestés que par le seul Aimon, la critique aurait peine à se rendre. Mais le métro-politain de Normandie, Hugues d'Amiens, leur rend le même témoignage (4) dans une lettre que nous fe-

pontain de Normandie, fugues à Amnets, teur rend le meme temograge (3) dans une lettre que nous le rons connaître à son article. Raoul de Diceto atteste la même chose sur l'an 1144.

Suger, qui fit bâtir dans le même temps l'église de Saint-Denis, rapporte quelque chose de semblable en parlant de la manière dont on tira des carrières de Pontoise les colonnes qui devaient entrer dans cet éditice. Nous avons une traduction de cette lettre d'Aimon, publice à Caen dans un volume in-12, l'an 1671, par D. Jean-Bernard Planchette (ct non Blanchet, comme l'écrit le P. le Long [5]); mais le texte original d'Aimon n'a pas encore vu le jour. Dom Mabillon, qui en a donné les extraits que nous vo-nons de rupporter, avait promis de l'insérer dans l'appendice du sixième volume de ses Annales. Cet engagement n'a point été rempli par dom Martène, éditeur de ce volume.

On fait encore honneur à notre auteur du Martyrologe de Saint-Pierre-sur-Dive, qui est demeuré ma-

nuscrit.

Sous le gouvernement d'Aimon vivait un religieux, nommé Pierre, qui se mélait de versification. Par e conseil de Milon Crispin, moine du Bec, dont il a été parlé ci-devant, il fit en vers héroïques l'éloge aistorique des sept premiers abbés de ce monastère. C'est la seule production de sa plume qui soit parvenue jusqu'à nous. Elle a été publiée par dom Martène, dans le VI- volume de sa grande Collection (p. 95). Le septième abbé que notre auteur célèbre est Roger de Bailleul, dont le gouvernement commença l'an 1149. Il parle de lui comme vivant encore; et, sans entrer dans aucun détail de ses actions, il se contente de louer ses bonnes qualités. Dom Ruinart estimait la versitication de Pierre, qui, dans quelques manuscrits, est appelé Petrus Augiensis, par la raison que l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive est dans le pays d'Auge, en Normandie.

<sup>(2)</sup> Mab., ibid. l. Lxxx, n. 46.
(3) Mab., ibid. l. LxxvIII, n. 67.
(4) Mab., ibid., n. 66.
(5) Bibl. Fr., p. 253.